

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 6 mai 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

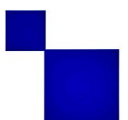
M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, M. Hanotin, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Constant
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Beudet

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Lagarde, Mme Magrino



Délibération n° 2021-V-19 du 6 mai 2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SEINE-SAINT-DENIS HABITAT – REPLACEMENT DE REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT DÉSIGNÉS AU TITRE DE PERSONNALITÉS QUALIFIÉES ET D'UN REPRÉSENTANT D'ASSOCIATION.

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles R421-4 et suivants,

Vu sa délibération n°2017-XII-81 du 14 décembre 2017 relative au conseil d'administration de l'office public de l'habitat issu de la fusion de Seine-Saint-Denis Habitat et de Romainville Habitat et à la désignation des représentants du Département et des représentants d'associations,

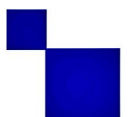
Vu ses délibérations n°2020-II-08 du 27 février 2020 et n°2020-XII-68 du 10 décembre 2020 relatives au remplacement de représentants du Département au conseil d'administration de Seine-Saint-Denis Habitat,

Vu le rapport de son président,

après en avoir délibéré,

- DÉSIGNE Mme Françoise Kern, présidente de Pantin Habitat en qualité de personnalité qualifiée au conseil d'administration de Seine-Saint-Denis Habitat, en remplacement de Mme Isabelle Roudil ;

- DÉSIGNE Mme Samira Aït-Bennour, adjointe au maire de Romainville en qualité de personnalité qualifiée au conseil d'administration de Seine-Saint-Denis Habitat, en remplacement de Mme Asma Gasri ;



- DÉSIGNE Mme Ounissa Fodil, présidente de l'association « F&H, Faziakima » en qualité de représentante d'association, en remplacement de M. Jean-François Bene.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, Mme Valleton, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, M. Ayyadi, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, M. Chabani

Vote(s) contre de :

Mme Cerrigone, M. Grandin, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, Mme Choulet, Mme Paul, Mme Piétri

Abstention(s) de :

M. Bluteau, Mme Coppi

| | | | |
|--------------------------------------|--------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : | Adopté à la majorité : ✓ | Voix contre : 8 | Abstention(s) : 2 |
| Date d'affichage du présent acte, le | | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.